



**Olivier DUSSOPT**  
Député de l'Ardèche  
Maire d'Annonay

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

**Mercredi 30 janvier 2009**

### **Le projet de taxe carbone annulé par le Conseil constitutionnel**

Censée être un outil de lutte contre le réchauffement climatique, la création de la taxe carbone a été annulée hier par le Conseil constitutionnel car elle ne répond ni aux exigences environnementales ni aux exigences sociales de l'objectif qu'elle devait poursuivre. En multipliant les exonérations à cette taxe, notamment au bénéfice des entreprises les plus polluantes, le Conseil, saisi par les parlementaires socialistes, a logiquement décidé de retoquer ce projet qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Comme nous le dénoncions lors des débats parlementaires, la taxe carbone, en ne portant essentiellement que sur les carburants et les produits de chauffage, constituait au final un prélèvement supplémentaire qui venait alourdir le budget des ménages sans compensation cohérente et donc sans impulser une véritable prise de conscience écologique de tous les acteurs polluants. Son application apparaissait d'autant plus injuste sur un territoire rural comme celui de l'Ardèche où la voiture individuelle reste le premier moyen de transport.

Pour une fiscalité écologique efficace et juste, les députés socialistes proposent depuis plusieurs mois la création d'une contribution climat-énergie universelle (CCEU) dont le produit serait intégralement consacré à des compensations sociales. Celles-ci seraient progressives en fonction des ressources du foyer, en excluant les plus hauts revenus, notamment les bénéficiaires du bouclier fiscal. Elle financerait ainsi l'accompagnement social ainsi que l'aide à l'investissement dans le cadre de la mutation énergétique.

La mise en place d'une fiscalité incitative en matière de protection de l'environnement ne doit, en effet, pas ignorer la situation des ménages les plus en difficultés ni celle des territoires les moins favorisés. Les exigences écologiques que nous impose le réchauffement climatique ne peuvent ainsi être opposées aux exigences sociales de nos territoires.

L'annulation de la taxe carbone est par ailleurs un désaveu de la politique menée par le chef de l'Etat qui se soucie de moins en moins des véritables enjeux de notre pays. En ignorant ces derniers, le Gouvernement aura finalement retardé l'application de mesures écologiques et sociales qui, après l'échec du sommet de Copenhague, aurait pourtant été la bienvenue.